



CONDITIONS GENERALES ENREGISTREMENT, RENOUVELLEMENT, TRANSFERT ET GESTION DE NOMS DE DOMAINE

Mise à jour du 30 mai 2010

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes conditions générales d'enregistrement, renouvellement, transfert et gestion de noms de domaine auront la définition suivante :

« **Adresse IP** » : suite de chiffres qui permet d'identifier de manière unique chaque ordinateur connecté sur internet.

« **Bases Whois** » : moteurs de recherche fournis par les Registres permettant d'obtenir des informations sur les Noms de Domaine et notamment sur leur disponibilité. Ils sont accessibles par le biais d'un lien sur le site de Prowebserver.

« **Bureau d'enregistrement** » : prestataire de services agréé par un Registre qui assure l'enregistrement des Noms de Domaine auprès de celui-ci.

« **Charte de Nommage** » : ensemble des règles élaborées par l'ICANN et reprises par les Registres avec des règles complémentaires.

« **CGV-DOM** » : les présentes conditions générales d'enregistrement, renouvellement, transfert et gestion de Noms de Domaine.

« **Client** » : toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public souhaitant bénéficier ou bénéficiant des prestations de Prowebserver.

« **Contrat** » : ensemble des présentes conditions générales, de la Charte de Nommage éventuellement applicable à l'extension choisie, du bon de commande ainsi que, le cas échéant, de conditions particulières.

« **DNS (Domain Name System)** » : système réalisant la résolution (affectation) d'un Nom de Domaine à une Adresse IP.

« **Espace Client** » : espace privatif du Client accessible en ligne sur le site internet de Prowebserver (<http://client.prowebserver.fr>) auquel le Client peut accéder à l'aide de ses éléments d'identification. Il contient les informations relatives au Service et, le cas échéant, aux prestations additionnelles.

« **ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)** » : autorité internationale de nommage. Les règles qu'elle élabore s'imposent aux Registres, aux Bureaux d'Enregistrement, aux revendeurs et aux Clients. Elle a notamment adopté des principes directeurs régissant le règlement des litiges relatifs aux Noms de Domaine (UDRP- Uniform Domain-Name

Dispute-Resolution Policy) lesquels sont, en principe, repris dans les Chartes de Nommage des Registres.

« **Nom de Domaine** » : adresse sur le réseau internet quelle que soit l'extension générique (« .com », « .net », « .biz » etc.), nationale (« .fr », « .be » etc.) ou spécifique (« .gouv.fr », « .expert-comptable.fr » etc.).

« **Parties** » : désigne collectivement le Client et Prowebserver et individuellement l'un ou l'autre.

« **Prowebserver** » : la société Prowebserver, SNC immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 434 879 136, dont le siège social est 24 rue des Cordeliers 37000 Tours.

« **Registre** » : organisme d'attribution et de gestion des Noms de Domaine. Il existe un Registre par extension (ex: AFNIC pour les .fr; EURID pour les .eu).

« **Service** » : ensemble des prestations d'enregistrement, renouvellement, transfert et gestion de Noms de Domaine.

ARTICLE 2 : OBJET DES CGV-DOM

Les CGV-DOM ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Prowebserver fournit au Client le Service.

L'envoi par le Client d'un bon de commande ainsi que le paiement d'une facture émanant de Prowebserver, implique l'acceptation sans restrictions ni réserves des CGV-DOM et, le cas échéant, de la Charte de Nommage du Registre concerné.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU SERVICE FOURNI

Le Service comprend, selon les options choisies lors de la commande :

- La réservation du Nom de Domaine auprès du (des) Registre(s) concerné(s) par l'extension(s) choisie(s), soit directement lorsque Prowebserver a la qualité de Bureau d'Enregistrement (ex: auprès de l'AFNIC), soit par l'intermédiaire d'un Bureau d'Enregistrement agréé par le Registre concerné lorsque Prowebserver a la qualité de revendeur.

Le Service ne comprend pas la fourniture d'une étude d'antériorité sur le Nom de Domaine choisi par le Client.

- Le renouvellement de la réservation du Nom de Domaine.

- Les transferts entrant et sortant de Noms de Domaine.

- Les changements de propriétaires ou les changements de contacts.
- Les changements de Serveur DNS.

ARTICLE 4 : DISPONIBILITE DU NOM DE DOMAINE

La vérification de la disponibilité du Nom de Domaine peut être effectuée, soit par le Client lui-même, soit par Prowebserver, sur demande expresse du Client.

La disponibilité d'un Nom de Domaine dans la Base Whois n'est donnée qu'à titre strictement indicatif. La mise à jour de la Base Whois suivant l'enregistrement d'un Nom de Domaine est en effet soumise à un délai variable en fonction des Registres.

Aucun enregistrement de Nom de Domaine n'est effectué avant réception et encaissement par Prowebserver de l'intégralité du prix. Le Client assume en conséquence l'entière responsabilité de l'enregistrement par des tiers du Nom de Domaine choisi entre l'envoi de la commande et la réception et l'encaissement du prix par Prowebserver.

Prowebserver s'engage à procéder dans les meilleurs délais à l'enregistrement du ou des Nom(s) de Domaine auprès de l'AFNIC ou des Bureaux d'Enregistrement sous la réserve (i) du paiement intégral et effectif du prix (ii) du respect par le Client de la Charte de Nommage éventuellement applicable, (iii) de la fourniture dans les délais prescrits de l'ensemble des informations nécessaires à l'enregistrement ou au transfert du ou des Nom(s) de Domaine et (iv) de la disponibilité du ou des Nom(s) de Domaine choisis.

ARTICLE 5 : ACCES AU SERVICE & ESPACE CLIENT

5.1 Commande et paiement.

Toute commande est formalisée par un bon de commande récapitulant les caractéristiques du Service à fournir par Prowebserver.

Un mail comportant tous les éléments permettant l'identification précise des prestations sollicitées est assimilé à un bon de commande.

La commande n'est plus susceptible de modification ou d'annulation postérieurement à l'engagement de la procédure de réservation auprès des Registres.

Parallèlement à l'envoi du bon de commande, le Client fait parvenir à Prowebserver le règlement correspondant à la commande effectuée.

5.2 Confirmation de la commande et transmission des éléments d'identification.

Dans les meilleurs délais suivant la réception par Prowebserver du bon de commande et du règlement, Prowebserver accuse réception de la commande, procède au traitement de celle-ci puis transmet au Client les éléments d'identification (identifiant de connexion/login et mot de passe/password) qui lui permettront d'accéder à l'Espace Client.

5.3 Création d'un compte Client.

Le Client doit, lors de la commande, fournir différentes informations et en particulier une adresse de courrier électronique. **Il est informé que cette adresse de courrier électronique sera l'unique moyen de communication avec Prowebserver**, sauf assistance téléphonique ou autre disposition contraire des présentes.

Il appartient en conséquence au Client, si nécessaire, de mettre à jour sans délai ses coordonnées, et notamment son adresse de courrier électronique, par le biais de l'Espace Client. Prowebserver ne pourra être tenue responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

5.4 Utilisation des éléments d'identification – Perte, vol ou usage frauduleux.

Le Client s'engage à conserver les éléments d'identification strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel.

L'accès à l'Espace Client avec les éléments d'identification transmis au Client est réputé avoir été effectué par le Client et sous sa responsabilité.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des éléments d'identification d'en informer sans délai Prowebserver par courrier électronique et de justifier de son identité par tous moyens.

Prowebserver modifiera les éléments d'identification et transmettra au Client, dans les plus brefs délais, par courrier électronique, ses nouveaux éléments d'identification.

La modification de tout ou partie des éléments d'identification à la demande du Client pourra donner lieu à une facturation complémentaire telle qu'indiquée sur la liste des prestations et tarifs disponible sur le site accessible à l'adresse www.prowebserver.fr.

ARTICLE 6 : MISE A JOUR DE LA BASE WHOIS DU REGISTRE

Le Client est informé que l'enregistrement d'un Nom de Domaine peut donner lieu à la publication d'un certain nombre d'informations le concernant sur la base Whois du Registre.

Outre le nom du propriétaire, doivent être indiqués au Registre un « contact administratif », un « contact technique » et un « contact facturation ».

Pour les Noms de Domaine enregistrés par Prowebserver ou dont la gestion a été transférée à Prowebserver, le Client est informé que le « contact facturation » du Nom de Domaine sera Prowebserver.

A défaut d'indication précise du Client sur les autres contacts, Prowebserver sera indiqué, par défaut, également comme « contact administratif » et « contact technique ».

En cas de modification de l'une quelconque des informations susvisées, le Client devra sans délai en informer Prowebserver par tous moyens afin qu'elle

puisse effectuer la mise à jour de la base Whois.

Le Client est informé que les changements de propriétaire et de contacts doivent être acceptés expressément par le propriétaire du Nom de Domaine.

Par ailleurs, le changement de propriétaire ne pourra être effectué que sous réserve (i) que les justificatifs de cession de Nom de Domaine soient transmis à Prowebserver. (ii) que les conditions de transfert imposées par le Registre soient remplies (ces conditions portent notamment sur un délai minimum depuis l'enregistrement et sur le temps restant à courir jusqu'à l'expiration du Nom de Domaine) et (iii) que le Client se soit préalablement acquitté du prix.

Le Client est parfaitement informé que le défaut de mise à jour de la base Whois est susceptible d'entraîner la suppression du Nom de Domaine par le Registre.

ARTICLE 7 : RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION DES CLIENTS CONSOMMATEURS

Par application de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation, et en raison du risque encouru par le Client de l'enregistrement du Nom de Domaine choisi par un tiers, le Client consommateur demande expressément à Prowebserver d'effectuer la réservation du Nom de Domaine et son renouvellement sans attendre l'expiration du délai légal de rétractation de 7 jours applicable aux contrats conclus par internet.

Le Client consommateur est informé que Prowebserver doit effectuer auprès de l'AFNIC ou du Bureau d'Enregistrement concerné le paiement correspondant à une année complète de réservation, ce prix étant indivisible. Par conséquent, en cas de renonciation, le client ne pourra prétendre au remboursement total ou même partiel du prix d'enregistrement.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS & ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer activement avec Prowebserver.

Le Client s'engage en particulier à fournir à Prowebserver, dans les meilleurs délais, toutes les informations nécessaires à la réalisation des prestations objet des présentes.

Le Client s'engage à consulter régulièrement les informations relatives au Service par la consultation de son Espace Client (<http://client.prowebserver.fr>), des informations qui lui sont transmises par courrier électronique et, plus généralement, du site internet de Prowebserver.

Le Client assume l'entière responsabilité du Nom de Domaine choisi par lui.

Le Client déclare avoir effectué préalablement à la demande d'enregistrement les recherches d'antériorités, notamment de marque, dénomination sociale, nom commercial, enseigne, œuvre de l'esprit, etc. et, plus généralement, s'être assuré que son Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

En demandant l'enregistrement, le renouvellement ou le transfert d'un Nom de Domaine, le Client affirme et garantit que : (i) les informations fournies à Prowebserver sont complètes et exactes, (ii) à sa connaissance, l'enregistrement du Nom de Domaine ne portera en aucune manière atteinte aux droits d'un tiers (iii) il n'enregistre pas le Nom de Domaine à des fins illicites et (iv) il n'utilisera pas sciemment le Nom de Domaine en violation des lois ou règlements en vigueur.

Le Client déclare avoir pris connaissance de la Charte de Nommage du Registre concerné ou, à défaut de Charte, des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de Domaine (UDRP) adoptés par l'ICANN.

Le Client garantit Prowebserver contre tout recours amiable, judiciaire ou arbitral à son égard en relation directe ou indirecte avec l'enregistrement de Noms de Domaine et indemniserà Prowebserver de l'ensemble des dommages et intérêts auxquels Prowebserver pourrait être condamnée de ce fait, ainsi que des frais exposés pour assurer sa défense, y compris les honoraires d'avocat et les frais d'expertise.

ARTICLE 9 : DUREE DU CONTRAT & RENOUELEMENT

Le Contrat a pour durée initiale celle restant à courir entre le paiement du prix et le 31 décembre suivant.

Il se renouvelle par tacite reconduction chaque 1er janvier, pour une durée d'un an, sous réserve du paiement préalable du prix applicable au jour du renouvellement selon facture envoyée un mois avant l'échéance (1er décembre).

Le client pourra à tout moment résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un délai de préavis d'un mois. Il ne pourra prétendre dans ce cas à aucun remboursement des sommes versées et restera redevable des sommes dues jusqu'à l'arrivée du terme contractuellement prévu.

A défaut de renouvellement dans les délais impartis ou de résiliation amiable avant l'arrivée du terme contractuel, Prowebserver ne renouvellera pas le Nom de Domaine. Dans cette hypothèse, Prowebserver ne pourra être tenue responsable de l'enregistrement du Nom de Domaine par un tiers et du préjudice qui pourrait en résulter pour le Client.

ARTICLE 10 : RECUPERATION DU NOM DE DOMAINE

Dans l'hypothèse où le défaut de renouvellement ne proviendrait pas d'une décision volontaire du Client mais d'une négligence dans le paiement de sa facture ou d'un oubli de mise à jour de ses coordonnées, deux procédures peuvent, dans certaines conditions, éventuellement permettre de récupérer le Nom de Domaine.

10.1 Procédure auprès de Prowebserver :

Par mesure de précaution, il existe un décalage entre la facturation de Prowebserver et la date de

renouvellement du Nom de Domaine. Ainsi, si le paiement de la facture de janvier intervient avant la date anniversaire de réservation du Nom de Domaine, Prowebserver pourra procéder à son renouvellement.

10.2 Procédure auprès du Bureau d'Enregistrement ou de l'AFNIC :

Les Bureaux d'Enregistrement et les Registres prévoient des délais de récupération de Nom de Domaine. Prowebserver pourra effectuer cette récupération sous réserve (i) que le Nom de Domaine soit enregistré auprès de son Bureau d'Enregistrement, (ii) que le délai de récupération ne soit pas expiré (ii) que le Client règle préalablement le prix du renouvellement, augmenté des frais afférents à la procédure de récupération.

Prowebserver fera ses meilleurs efforts pour récupérer le Nom de Domaine qui n'a pas fait l'objet d'un renouvellement. La procédure de récupération est effectuée sans garantie de résultat ou de délai.

En cas d'échec de la récupération du Nom de Domaine, les frais de procédure de récupération et de renouvellement restent définitivement acquis à Prowebserver.

ARTICLE 11 : TARIF & REGLEMENT

La liste des prestations et tarifs est disponible sur le site accessible à l'adresse www.prowebserver.fr.

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

Le prix est payable par avance à la commande et avant le premier janvier de chaque année pour le renouvellement du Nom de Domaine.

Le paiement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, y compris en cas de résiliation du Contrat avant l'issue de la période contractuelle ou de transfert sortant de Nom de Domaine.

Toute commande de prestations additionnelles fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Si l'enregistrement ou le transfert d'un Nom de Domaine n'aboutit pas du fait du Client (ex: non-respect des délais de paiement, le non respect des délais de communication des informations nécessaires à l'enregistrement d'un Nom de Domaine, caractère incomplet ou erroné des informations, la non-disponibilité du Nom de Domaine) le prix payé par le Client demeurera définitivement acquis à Prowebserver.

ARTICLE 12 : SUSPENSION & RESILIATION POUR FAUTE

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations (ex: défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne, déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à Prowebserver) Prowebserver se réserve le droit de suspendre le Service.

Une mise en demeure sera envoyée au Client lui faisant

injonction d'exécuter l'obligation non respectée dans un délai de 15 jours.

A l'issue de ce délai, le Contrat sera résilié de plein droit et aux torts exclusifs du Client, et le Nom de Domaine supprimé sans autre préavis, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels Prowebserver pourrait prétendre au titre de la réparation de son préjudice.

Toute suspension, résiliation ou suppression du Service dans les conditions déterminées au présent article n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

ARTICLE 13 : SUPPORT TECHNIQUE

Le Client dispose d'une assistance en ligne, via l'Espace Client, durant les jours et heures ouvrés de Prowebserver tels qu'indiqués sur le site accessible à l'adresse www.prowebserver.fr. Prowebserver fera ses meilleurs efforts pour répondre dans un délai de 48 h ouvrables aux questions et commentaires du Client.

Le Client dispose en outre d'un service Client accessible au 09 54 91 98 89 durant les jours et heures ouvrés de Prowebserver.

ARTICLE 14 : PRESTATIONS ADDITIONNELLES

Prowebserver propose à ses Clients des prestations additionnelles telles que l'hébergement du site du Client, un service de courrier électronique ou des prestations d'assistance personnalisée.

La liste des prestations additionnelles, leurs conditions particulières et leur tarif sont disponibles sur le site accessible à l'adresse www.prowebserver.fr.

Ces prestations additionnelles doivent faire l'objet d'un bon de commande distinct et seront facturées au tarif applicable au jour de leur souscription.

Les CGV-DOM sont applicables aux prestations additionnelles, à défaut de conditions spécifiques à la prestation choisie.

ARTICLE 15 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DE PROWEBSERVER

Prowebserver ne pourra être tenue responsable des conséquences de l'annulation, de la suspension, du transfert ou du refus d'octroi d'un Nom de Domaine résultant des règles édictées par l'ICANN ou les Registres ou de l'exécution d'une décision judiciaire, arbitrale ou d'une commission administrative.

D'un commun accord, les Parties conviennent que Prowebserver est soumis à une obligation de moyens.

La responsabilité de Prowebserver ne pourra être recherchée, à quelque titre que ce soit, pour les dommages indirects qui pourraient être subis par le Client tels que, notamment, le manque à gagner, le préjudice commercial ou financier, l'atteinte à l'image, les pertes de bénéfices ou de clients ainsi que toutes les conséquences de recours de tiers.

En tout état de cause, si la responsabilité de Prowebserver devait être retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que Prowebserver

pourrait être amenée à verser au Client ne pourrait excéder le montant des règlements effectués au titre du Service dans l'année du fait générateur du dommage et ce, quelque soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

ARTICLE 16 : CAS FORTUIT & FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou autre des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie, d'un tiers ou de causes extérieures telles que conflits sociaux et grèves, guerre, trouble civil, épidémie, catastrophe naturelle, incendie, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électrique, cette liste n'étant pas limitative.

Dans l'hypothèse de la survenance d'un tel évènement de force majeure, les obligations du Contrat seront suspendues.

Si le cas de force majeure se poursuit au delà d'un délai d'un mois, chacune des parties pourra résilier le contrat immédiatement et sans qu'aucune indemnité ne soit due, par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 17 : PROPRIETE DU NOM DE DOMAINE

Le Client est informé que la qualité de « propriétaire » du Nom de Domaine, utilisé par les différents intervenants et, de manière plus générale la notion d'appartenance du Nom de Domaine, ne correspond en réalité qu'à **un simple droit d'usage exclusif du Client, pendant une période donnée.**

Le Nom de Domaine enregistré par le Client appartient à la personne physique ou morale pour laquelle la propriété est déclarée auprès de Prowebserver.

Si le Client a l'intention de fournir à un tiers une licence d'exploitation du Nom de Domaine enregistré, il en reste néanmoins titulaire et responsable à ce titre vis-vis de Prowebserver.

De la même manière, le Client demeure en toutes hypothèses responsable de la fourniture et de la mise à jour d'informations exactes concernant les contacts du Nom de Domaine, afin de faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec le Nom de Domaine.

Tout titulaire de Nom de domaine fournissant une licence d'utilisation d'un Nom de Domaine devra assumer la responsabilité des dommages causés à Prowebserver ou à des tiers par l'utilisation illicite du Nom de Domaine.

ARTICLE 18 : TRANSFERTS DE NOM DE DOMAINE & CHANGEMENT DE SERVEUR DNS

18.1 Transfert entrant de Nom de Domaine :

Dans l'hypothèse où le Client souhaite que Prowebserver assure la gestion d'un Nom de Domaine déjà enregistré auprès d'un Bureau d'Enregistrement autre que celui de Prowebserver, il devra solliciter du Bureau d'Enregistrement ou du prestataire qui a

effectué l'enregistrement pour son compte, l'ensemble des informations nécessaires au changement de Bureau d'Enregistrement et les communiquer à Prowebserver.

Prowebserver fera le nécessaire pour effectuer le changement de Bureau d'Enregistrement sous réserve (i) que le Client soit propriétaire du Nom de Domaine, (ii) que les conditions de transfert imposées par le Registre soient remplies (ces conditions portent notamment sur un délai minimum depuis l'enregistrement et temps restant à courir jusqu'à l'expiration du Nom de Domaine) et (iii) que le prix de transfert soit acquitté auprès de Prowebserver.

Dans l'hypothèse où le Nom de Domaine a été enregistré auprès du Bureau d'Enregistrement habituel de Prowebserver par un autre prestataire, seule une modification du « contact facturation » sera nécessaire, **étant précisé que cette modification ne peut être effectué qu'après accord écrit de Prowebserver.**

18.2 Changement de Serveur DNS :

Prowebserver peut effectuer un changement de Serveur DNS à la condition que le Nom de Domaine soit enregistré auprès d'un Bureau d'Enregistrement habituel de Prowebserver.

A défaut, le Client devra effectuer par ses propres moyens les démarches auprès de son Bureau d'Enregistrement.

18.3 Cumul de transfert entrant de Nom de Domaine et de changement de Serveur DNS :

Dans l'hypothèse où un Client souhaite à la fois transférer à Prowebserver la gestion de son Nom de Domaine et son Serveur DNS, il peut (i) soit effectuer la mise à jour des serveurs DNS auprès de son Registre d'origine, par l'intermédiaire de son ancien prestataire, avant d'effectuer le transfert du Nom de Domaine (ii) soit attendre que le transfert du Nom de Domaine soit effectué.

Prowebserver peut l'assister sur ce choix, pour lequel doivent être pris en compte notamment les délais administratifs de transfert, les temps de propagation techniques et la complexité de la procédure selon le Registre concerné.

18.4 Transfert sortant de Nom de Domaine :

Le Client peut valablement transférer la gestion de son Nom de Domaine à un prestataire de service dont le Bureau d'Enregistrement est différent de celui de Prowebserver sous réserve toutefois (i) de s'être acquitté de l'intégralité des paiements dus à Prowebserver et (ii) que les conditions de transfert imposées par le Registre soient remplies (ces conditions portent notamment sur un délai minimum depuis l'enregistrement et le temps restant à courir jusqu'à l'expiration du Nom de Domaine).

Le Client est informé que les transferts de Nom de Domaine et les changements de serveurs DNS doivent être acceptés expressément par le propriétaire du Nom de Domaine.

ARTICLE 19 : DONNEES NOMINATIVES

Le Client dispose, conformément à la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse suivante:« cnil@prowebserver.fr ».

ARTICLE 20 : PUBLICITE ET PROMOTION

Le Client autorise expressément Prowebserver à citer le Client ou ses Noms de Domaine, y compris les sites internet qui y sont associés, comme référence commerciale ou publicitaire.

ARTICLE 21 : DISPOSITIONS GENERALES

21.1 Modification des CGV-DOM

Les CGV-DOM sont disponibles sur le site accessible à l'adresse www.prowebserver.fr.

Le Client est informé que les CGV-DOM peuvent faire l'objet de mises à jour à tout moment. Ces mises à jour ne sont opposables au Client que lors du renouvellement de son Contrat.

21.2 Intégralité de l'accord entre les Parties

Les dispositions des CGV-DOM, le bon de commande, la Charte de Nommage éventuellement applicable et, le cas échéant, les conditions particulières expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties.

21.3 Divisibilité

Si une ou plusieurs dispositions des CGV-DOM sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

21.4 Tolérance

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des CGV-DOM ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette Partie.

21.5 Loi applicable & Tribunal compétent

Le Contrat est soumis au droit français.

En cas de litige entre les Parties, celles-ci s'engagent à tenter de résoudre leur différent à l'amiable avant d'engager une action judiciaire.

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LE PRESENT CONTRAT, SON INTERPRÉTATION ET SES CONSÉQUENCES EST DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.